

envois sanitaires. Cette route est surtout importante pour les gouvernements méridionaux, notamment sur le parcours Jassy-Bukharest et Turno-Severin.

---

## SERBIE

---

LA SOCIÉTÉ SERBE PENDANT LA GUERRE CONTRE LES TURCS

*A Monsieur Gustave Moynier, président du Comité international de la Croix rouge, à Genève.*

Belgrade, 25 septembre 1876.

Monsieur le président,

Vous nous avez fait l'honneur de nous demander des renseignements sur le travail de la Société serbe de la Croix rouge, depuis le début de la guerre et sur ce qu'ont fait les Sociétés européennes de la Croix rouge pour les blessés serbes.

Je dois regretter, M. le président, que mes occupations officielles, jointes à celles de l'œuvre, ne me laissent pas le temps de vous soumettre un rapport détaillé sur l'activité de notre Société, ainsi que sur le concours des autres sociétés de la Croix rouge parentes de la nôtre. En ajournant ce travail jusqu'au rétablissement d'un état de choses normal, je vais néanmoins essayer de vous renseigner brièvement sur l'une et sur l'autre question.

A l'ouverture des hostilités, notre jeune Société ne disposait que d'un capital très-limité : c'est la raison pour laquelle nous avons dû faire appel à votre Comité et, par son intermédiaire, aux autres Sociétés de la Croix rouge.

Notre appel n'est pas resté sans réponse. Outre le secours de 5000 francs que votre Comité a bien voulu nous faire parvenir, les

sociétés russe <sup>1</sup>, anglaise <sup>2</sup> et roumaine <sup>3</sup> y ont répondu en nous envoyant des ambulances complètes pourvues de tout, en matériel et en personnel.

L'ambulance russe est établie à Belgrade ; elle a des succursales dans plusieurs villes de l'intérieur. L'ambulance anglaise est de même établie à Belgrade, et l'ambulance roumaine à Kütprija.

D'autre part, la Société belge de la Croix rouge a ouvert une souscription à Bruxelles en faveur de nos blessés, et nous a envoyé déjà quatre caisses d'objets de pansement. De même, les Sociétés de Bologne, de Padoue et de Milan nous ont envoyé : la première, sept caisses, la seconde deux et la troisième quatre caisses contenant de très-beau matériel de pansement.

Vous devez savoir qu'il s'est formé à Paris un comité spécial pour secours aux « blessés d'Orient, » sous la présidence de M. le comte Sérurier. Ce Comité s'est mis en rapport avec nous. Une lettre du comte Sérurier nous avise de l'envoi de 2 caisses et de 70 brancards, et nous annonce une nouvelle expédition d'objets pour nos blessés.

Notre Société a reçu et reçoit des secours tant en argent qu'en matériel, de personnes privées et de sociétés de l'étranger. Il nous est parvenu de Russie, de Bohême et de nos frères d'Autriche-Hongrie plus de cent caisses de contenu divers, à destination des blessés de notre armée.

Grâce à ces secours en argent et en nature, que nous devons au développement des sentiments d'humanité, notre Société a été en mesure de répondre jusqu'à présent à toutes les demandes qui lui ont été adressées et elle a fourni une nouvelle preuve de l'immense utilité de l'institution de la Croix rouge.

Ne disposant pas, au commencement, de ressources suffisantes, notre Comité n'a pu organiser un service indépendant sur le théâtre de la guerre, mais il a pris pour tâche de remplir les lacunes du service sanitaire de l'armée et de fournir les hôpitaux de réserve de tout le nécessaire.

La quantité de matériel que nous avons dirigée jusqu'à présent

<sup>1</sup> Voir p. 233.

<sup>2</sup> Voir p. 200.

<sup>3</sup> Voir p. 216.

sur tous les points du pays est considérable ; nous pouvons affirmer que la Société serbe de la Croix rouge a rendu à nos blessés les plus grands services et qu'elle s'est acquise la reconnaissance générale.

De concert avec la Société des dames, nous avons immédiatement installé à Belgrade une ambulance pour vingt-cinq blessés. Cette ambulance, une des mieux organisées et des mieux tenues, fonctionne toujours aux frais des deux Sociétés.

Il n'y a presque pas un seul hôpital dans le pays qui n'ait reçu de notre Société son matériel (à l'exception des médicaments) en tout ou en partie.

La guerre une fois terminée, nous aurons l'honneur de présenter au Comité international un rapport précis et circonstancié sur nos travaux, mais pour le moment nous vous prions, M. le président, de faire de l'aperçu que nous vous adressons aujourd'hui tel usage que vous jugerez bon.

Agréez, monsieur le président, l'expression de notre parfaite considération.

Pour le président du Comité central :

*Le vice-président,*

GEORGES-S. SIMITCH.

---

#### VIOLATIONS DE LA CONVENTION DE GENÈVE

Pendant l'impression du présent Bulletin nous avons reçu de nouveaux documents, qui complètent les informations que nous avons précédemment recueillies sur « les destinées de la Convention de Genève pendant la guerre de Serbie.<sup>1</sup> »

Sur les instances des puissances européennes, le gouvernement ottoman s'était décidé, paraît-il, à éloigner du théâtre des hostilités la plus grande partie des bachi-bozouks, coutumiers des

<sup>1</sup> Voir page 164.